



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

N° 15

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet mis en délibération** : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2023.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Le jeudi 30 mars 2023 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Jeanne DEFRANOUX, Maire Adjoint, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 24 mars 2023.

ETAIENT PRESENTS : 37

**Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Madame Béatrice BELLIARD, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Isaure DE BEAUVAL, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Monsieur Sébastien POIDATZ, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Cathy VEILLET, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Constance PELAPRAT, Madame Marie-Noëlle CHAROY, Monsieur Denys ALAPETITE, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Monsieur Bertrand RUTILY, Monsieur Remi LESCOEUR.**

EXCUSES REPRESENTÉ(S) : 5

**Monsieur Jean-Claude MARQUEZ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel BAVIERE, Madame Dorine BOURNETON qui a donné pouvoir à M. Claude ROCHER, Monsieur Hilaire MULTON qui a donné pouvoir à M. Antoine DE JERPHANION, Monsieur Evangelos VATZIAS qui a donné pouvoir à Mme Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN qui a donné pouvoir à M. Bertrand RUTILY.**

ABSENTS : **Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Pierre DENZIOT, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Thomas CLEMENT, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Monsieur Guillaume BAZIN, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT.**

**Madame Laurence DICKO** a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur.

« Mes chers collègues,

La délibération attribuant les subventions aux associations, adoptée lors de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2022, ne prévoyait que le versement d'une première partie pour les subventions supérieures à 23 000 €. Il y a donc lieu de délibérer pour le solde.

Certaines associations bénéficient également de subventions complémentaires pour faire face aux frais de refacturation du personnel communal mis à disposition. Il s'agit du Centre Ludique de Boulogne Billancourt (52 000 €), du Comité des Œuvres Sociales (185 000 €) et de l'A.C.B.B. (54 000 €).

Il vous est aussi proposé d'accorder les subventions suivantes (sous réserve de l'obtention de l'ensemble des pièces nécessaires) :

- 1 000 € en fonctionnement pour l'Association Sportive du lycée Simone Veil,
- 3 000 € en fonctionnement pour l'Association Deux mains en main,
- 5 000 € en fonctionnement pour l'Institut Tony Garnier – Association de Préfiguration,
- 1 500 € en fonctionnement pour l'Association Scouts Unitaires de France – Groupes de Boulogne,
- 500 € en fonctionnement pour Langues et Artisanats,
- 1 000 € en fonctionnement pour Renaissance Africaine.

La liste de l'ensemble de ces subventions figure à l'article 1 de la présente délibération.

Par ailleurs, en adressant une demande de subvention à la Ville, les associations s'engagent par la souscription d'un contrat d'engagement républicain conformément à l'article 12 de la loi n°2021-1109 et l'article 8 du décret n°2021-1947.

Enfin concernant le Centre Communal d'Action Sociale, la subvention annuelle s'élève à 800 000 € dont 350 000 € ont été votés lors du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2022. »

#### LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes présentées par les associations et établissements publics concernés,

Vu la délibération n°16 du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales du 27 mars 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances et des Affaires Economiques du 27 mars 2023,

Sur l'exposé qui précède.

#### DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup> : Les subventions suivantes sont attribuées, au titre de l'année 2023, aux associations ci-après désignées (sous réserve de l'obtention de l'ensemble des pièces nécessaires) :

**Liste des subventions > 23 000 €  
dont la totalité du montant n'a pas été voté lors du CM du 1/12/2022  
et subventions complémentaires pour mise à disposition de personnel communal**

<b>Imputation budgétaire</b>	<b>Associations</b>	<b>Montant de la subvention annuelle</b>	<b>Montant voté au Conseil Municipal du 1/12/2022</b>
933	Académie Musicale Philippe Jaroussky	30 000 €	7 500 €
935	Accueil aux Familles et Insertion (A.F.I.)	68 000 €	17 000 €
935	Agence Départementale d'Information sur le Logement des Hauts-de-Seine (A.D.I.L. 92)	40 000 €	10 000 €
936	Association des Commerçants des Marchés de Boulogne-Billancourt (A.C.M.B.B.)	30 000 €	7 500 €
933	Athlétic Club de Boulogne-Billancourt (A.C.B.B.)	2 318 000 €	1 159 000 €
934	Aurore	34 200 €	8 550 €
934	Bambolino	77 000 €	19 250 €
934	Boules et Billes	60 000 €	15 000 €
935	Centre Boulonnais d'Initiatives Jeunesse (C.E.B.I.J.E.)	120 000 €	30 000 €
933	Centre d'Animation de Boulogne (C.A.B.)	80 750 €	20 188 €
934	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Hauts-de-Seine / Sud (C.I.D.F.F. 92/Sud)	95 000 €	23 750 €
933	Centre Ludique de Boulogne Billancourt (CLuBB)	338 000 €	84 500 €
930	Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.)	369 106 €	258 374 €
933	Forum Universitaire de l'Ouest Parisien	102 500 €	25 625 €
932	Jardin de Solférino	125 080 €	20 306 €
932	La Maison de l'Enfant	107 350 €	26 838 €
934	Les Petites Têtes de l'Art	65 000 €	16 250 €
936	Office de Tourisme de Boulogne-Billancourt (O.T.B.B.)	800 000 €	400 000 €
936	Seine Ouest Entreprise et Emploi – Comme à la Maison	98 000 €	24 500 €
933	Stade Français	30 000 €	7 500 €
933	Tennis Club de Boulogne-Billancourt (T.C.B.B.)	134 500 €	33 625 €
934	UNAPEI Hauts-de-Seine 92	29 000 €	7 250 €
936	Union des Commerçants et Artisans de Boulogne-Billancourt (U.C.A.B.B.)	58 900 €	14 725 €
932	Union pour l'Éducation Populaire des Élèves de l'Enseignement Primaire Privé (U.E.P.E.E.P.P.)	125 000 €	31 250 €
933	Val de Seine Basket	210 000 €	52 500 €
	<b>Total subventions supérieures à 23 000 €</b>	<b>5 545 386 €</b>	<b>2 320 981 €</b>

<b>Imputation budgétaire</b>	<b>Associations bénéficiant de personnel communal mis à disposition</b>	<b>Montant de la subvention annuelle</b>
933	Athlétic Club de Boulogne-Billancourt (A.C.B.B.)	54 000 €

933	Centre Ludique de Boulogne Billancourt (CLuBB)	52 000 €
930	Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.)	185 000 €
	<b>Total subventions complémentaires pour mise à disposition de personnel communal</b>	<b>291 000 €</b>

**Liste des nouvelles subventions accordées**

<b>Imputation budgétaire</b>	<b>Associations</b>	<b>Montant Subventions nouvelles</b>
933	Association Sportive du lycée Simone Veil	1 000 €
934	Association Deux mains en main	3 000 €
933	Institut Tony Garnier – Association de Préfiguration	5 000 €
933	Scouts Unitaires de France – Groupes de Boulogne	1 500 €
935	Langues et Artisanats	500 €
935	Renaissance Africaine	1 000 €

Article 2 : la subvention annuelle du CCAS s'élève à 800 000 € dont 350 000 € ont été accordés lors du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Article 3 : Les présentes dépenses sont inscrites au budget primitif pour 2023.

Adopté à l'unanimité

Pour : 42

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture.

Transmis en préfecture le 4 avril 2023 N° 092-219200128-20230330-136384-DE-1-1
---

Pour copie conforme,  
le Maire,

